de grand air, et pensant avoir, chacun de son côté, enflammé une personne de qualité, se croient tous deux sur le point de faire une brillante fortune, Sylvie et Dorimie imitent assez mal les façons qui conviennent à leur habit d'emprunt. Le faux valet est frappé de l'esprit et de la figure de la fausse suivante, et le lui dit dans les termes les plus propres à faire impression sur elle. D'abord, elle ne peut croire qu'elle soit sensible à l'amour d'un laquais, elle se borne à le plaindre : il lui fait de la peine, elle voudrait qu'il renonçât à une folle fantaisie ; mais à mesure qu'elle avance, elle se sent moins libre, et les plaisanteries de son père et de sa mère, qui l'ont devinée, achèvent de la mettre hors d'elle-même. Elle veut donc éviter toute rencontre avec le faux Bourguignon, qu'alors lui déclare toute la vérité. Ici commence un nouveau manège. Sylvie met son amour-propre à se faire épouser comme femme de chambre. Dorante hésite d'abord, puis il se décide, et enfin ap[illegible] qui est doublement heureux. Comme pendant à ces scènes délicates et fines, l'auteur a fait l'explication très-comique qui amène un dénoûment entre la véritable Lisette et le valet Pasquin.

Sans doute, il est difficile d'admettre que Dorante et Sylvie aient tous les deux au même moment l'idée de se travestir, l'un en valet et l'autre en soubrette, mais Marivaux a tiré de cette donnée tant de jolies scènes, qu'il ne faut pas se montrer trop difficile. Ce qui fait de cette comédie un chef-d'œuvre, c'est précisément la tenuité de l'intrigue, l'intérêt moral pas, comme dans les autres comédies, de grandes situations dramatiques, mais de quelque chose de bien plus délicat. « Marivaux, dit Sainte-Beuve, met la difficulté et le nœud dans le scrupule même, dans la conscience, la timidité ou l'ignorance, ou dans l'amour-propre et le point d'honneur pique des amants. Souvent ce n'est qu'un simple malentendu qu'il faut adroitement et qu'il a besoin d'ouvertures. Le danger, qu'il agite et qu'il tourmente, il ne faudrait que s'y prendre d'une certaine manière pour le détourner à l'instant; il n'a garde : ce sera plus tard, c'est encore bien mieux et semé d'incidents gracieux qui plaît à des esprits délicats... Marivaux, au théâtre, aime surtout à démêler et à poursuivre les effets et les conséquences de l'amour-propre dans l'amour. »

Jeux d'Agrigente (LES) [*I Giochi d'Agrigento*], opéra italien en trois actes, livret de Métastase, musique de Paisiello, représenté sur le théâtre de la Fenice, à Venise, en 1796.

Les principaux personnages sont : Aspasia (soprano), Cicarco (haute-contre), Filosseno (ténor), Eraclide (ténor), Cleone (basse). L'ouvrage commence par l'air d'Eraclide : *Vedro ridente il sole*, suivi du chœur : *Della seffrena Locri*, et de l'air d'Egesta : *So che facer dovrei*. Après une tempête accompagnée de tonnerre et de grêle, on entend l'air d'Aspasia : *Stridea da un lato il vento*, hérisse de brillantes vocalises; les airs de Cleone : *In van di pianto amaro*, et de Cicarco : *Sogni tormenti*, sont peu brillants; mais le terzetto entre Aspasia, Cicarco et Eraclide : *Gelido palpitante*, est très-dramatique ; il termine le premier acte. Le second acte débute par un chœur d'un joli effet : *Fortunati naviganti*, suivi d'un autre chœur de jeunes filles non moins gracieux : *Vieni, o reat donzella*, et d'un *pregheray* à trois voix. La scène dans laquelle l'obscurcissement du ciel, les éclats de la foudre annoncent la colère de la divinité, est rendue faiblement par l'orchestre. Les choses n'ont été bien exprimées que par Gluck et par Spontini. Il y a encore un bon air, avec chœurs, chanté par Eraclide : *Stupido io son*; puis vient celui d'Aspasie : *Che se fiato merse stelle*, qui est pathétique et digne de l'auteur de la *Nina*; l'air de Clearco : *Nuove ognor funeste pene*, termine le second acte. Les morceaux les plus saillants du troisième sont le duetto d'Aspasia et de Clearco : *Si scorda, ò cara*, et un terzetto encadré dans le finale.

Jeu de paume (SERMENT DU). Hist. On désigne sous ce nom des grands épisodes de la Révolution française. L'Assemblée nationale était à peine réunie, que déjà son existence même était menacée par les complots et les intrigues du parti de la cour et des ordres privilégiés. Le roi flottait, comme toujours, mais cependant semblait, à cet instant, disposé à suivre les inspirations de la faction qui voulait empêcher la réunion de la noblesse et du clergé au tiers état, humilier l'Assemblée, la dissoudre au besoin, ou tout au moins la réduire à l'état de simple machine à faire des lois, qu'elle se bornait à enregistrer au gré de l'autorité royale. Une séance royale avait été indiquée pour la signification des décisions souveraines. En attendant, le roi ordonna que la salle où siégeaient les états généraux serait fermée dès le lendemain (20 juin). La séance officielle était pour le 23, et le but de cette fermeture brutale était d'empêcher une partie du bas clergé de se réunir au tiers. Cette résolution fut affichée, le matin, dans Versailles et communiquée au président de l'Assemblée, Bailly, non pas même par une lettre du roi (qui écrivait bien de sa main au président du parlement), mais par un simple avis du maître des cérémonies, de Brezé. Des huit heures du matin, Bailly était, avec quelques députés, à la porte de la salle, protestant contre l'empêchement où se trouvait l'Assemblée de remplir son mandat. De nouveaux députés arrivant, tous sentent l'humiliation, l'insolence d'un tel procédé, prélude assez visible d'un coup d'État. Voilà les envoyés de la nation traités comme des criminels, des filles, tenus à la porte, forcés d'errer à la pluie sur l'avenue de Paris, offerts, pour ainsi dire, aux moqueries des passants! Jeu terrible pour des aveugles de la cour! Le peuple frémissait d'indignation. Les députés, qui sentaient bien que la France était derrière eux, mais qui, d'un autre côté, étaient encore à demi sous l'empire des superstitions de la vieille France, paraissaient intimidés par le mot redoutable et respecté : « Ordre du roi! » ils se consultaient, délibéraient au milieu des groupes, hésitaient encore sur la forme de la résistance, ne voulant ni mourir sous le ridicule ni se jeter dans les résolutions extrêmes, mais cependant énergiquement résolus à accomplir leur devoir. « A la place d'Armes! » disaient les uns; d'autres : « A Marly! » d'autres encore : « A Paris! » C'était en effet le feu aux poudres. Enfin, le docteur Guillotin ouvrit l'avis moins hasardeux de se rendre au vieux Versailles, et de se réunir dans la salle du jeu de paume, lieu abandonné, démeublé, pauvre et nu, n'ayant rien qui rappelât (comme la magnifique salle des États) les pompes et les misères de la vieille société, et dans laquelle on trouverait le lieu de refuge et de berceau à la société nouvelle, à la raison pure, à la Révolution.

Voilà les envoyés de la France dans cette salle, dont le nom, désormais illustre, les voilà assemblés malgré le roi, et, sinon contre lui, car tous étaient encore royalistes, au moins contre la puissance faction qui l'entourait. Le moment était grave; mais il n'y eut aucune hésitation, même aucune opposition ; l'Assemblée fut unanime, une de cœur et de pensée dans une grande résolution patriotique.

Bailly, d'une voix grave, rend compte des faits, lit les lettres qu'il a reçues du marquis de Brézé, ainsi que la réponse que lui-même a faite, à savoir : que, n'ayant reçu aucun ordre positif du roi, il se rendrait, suivant son devoir, à la séance qui avait été la veille indiquée.

Un des modérés de l'Assemblée, Mounier (de Grenoble), qui plus tard émigrera, présente une opinion appuyée par Target, Chapelier, Barnave, et auxquels laquelle les représentants de la nation doivent se lier au salut public et aux intérêts de la patrie par un serment solennel.

Les applaudissements éclatent de toutes parts, et l'Assemblée arrête aussitôt ce qui suit :

« L'Assemblée nationale, considérant que, appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale,

» Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides; et que, ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Bailly et les secrétaires demandèrent la faveur de prêter le serment les premiers, ce qu'ils firent à l'instant, dans la formule suivante :

« Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale, et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Tous les députés jurent d'enthousiasme, et la foule du peuple, qui était autour de l'édifice et dans les galeries, mêle ses acclamations à celles des députés. Les cris de « Vive le roi! » accompagnent ce mémorable serment : c'était le cri de la vieille France qui, par une habitude consacrée, se mêlait encore au cri de la France nouvelle, au serment de la résistance et au cantique de la liberté.

Un orage éclatait en ce moment même, et son retentissement et ses rafales, s'engouffrant par les vastes fenêtres ouvertes, ajoutaient encore à la grandeur de cette scène.

Tout à coup, Camus annonce à l'Assemblée que le député Martin (d'Auch) a signé *opposant*. Un cri d'indignation se fait entendre; mais, sur l'observation du président, l'Assemblée arrête qu'on laissera sur le registre cette unique signature négative, pour prouver la liberté des opinions.

L'appel des députés et la signature de l'arrêté finissent à quatre heures et demie (20 juin 1789).

L'énergie des députés, l'enthousiasme de la France annonçaient assez aux factions du passé quelle était la puissance du mouvement, et brisaient, pour le moment, l'espoir d'une dissolution violente et d'un retour à l'arbitraire, mais sans arrêter pour cela les intrigues et les complots. V. ASSEMBLÉE NATIONALE, BASTILLE, RÉVOLUTION, etc.

Jeu de paume (SERMENT DU), esquisse, de David. Le grand peintre républicain ne pouvait guère choisir un sujet plus digne de l'inspirer que cette scène des débuts de notre grande Révolution, scène plus grandiose qu'aucune de celles dont l'histoire a gardé le souvenir. David voulut donner à sa toile des proportions inusitées. D'après une méthode déjà connue, il avait dessiné toutes ses figures nues, moyen fort ingénieux de ne donner à toutes que des mouvements naturels, sous les vêtements dont il les couvrit plus tard. David a compris immédiatement le vrai motif, le vrai sens politique de la scène qu'il voulait retracer : l'union qui relnait, en ce moment de suprême patriotisme, tous les membres de l'Assemblée, représentant les diverses opinions et les diverses classes du pays. Pour rendre cette pensée frappante, il a réuni, sur le premier plan, les portraits de dom Gerb, un chartreux, de Rabaud-Saint-Etienne, ministre protestant, de l'abbé Grégoire, prêtre catholique. A cette idée d'un tant plus heureuse qu'elle n'imposait aucune espèce de recherche et de complication, le peintre en a joint une autre moins juste, selon nous, parce qu'elle est plus métaphysique et plus ambitieuse. Il a voulu symboliser la chute de la monarchie, et pour rendre cette idée qui n'est pas susceptible d'être peinte directement, il a soufflé par un coup de vent un rideau de la salle, et nous a montré dans l'éloignement la chapelle royale frappée d'un coup de foudre. Une pareille allégorie ne tient en rien de l'art proprement dit, et un puissant réalisme que David nous promettait dans le rendu des figures qui inondent la salle. Car, il ne faut pas l'oublier, le peintre, aux yeux de ses ennemis politiques, n'est rien en présence de la réalité, d'un réalisme saisissant; nous n'en voulons pour preuve que son immortel portrait de Fox VII, cette puissante et solide peinture. Combien doit-on regretter que le *Serment du jeu de paume*, qui promettait d'être le chef-d'œuvre de David, que ce peintre, le mouvement, la grandeur, l'élan patriotique, soit resté à l'état de simple esquisse, privé à tout jamais de cette touche large, vigoureuse, magistrale, qui donne tant de vie aux scènes peintes, lorsqu'un sujet académique ne venait pas étouffer ses qualités natives!

Tel qu'il est, le *Serment du jeu de paume* ne peut être considéré que comme un carton, mais un carton comparable à certains égards, supérieur sous d'autres rapports, aux meilleurs de l'école italienne. Quelques têtes cependant sont, sinon achevées, — elles ne pouvaient l'être que lorsque tout l'ensemble du tableau aurait été ébauché, — du moins peintes, c'est-à-dire à peine touchées; ce sont celles de Mirabeau, de Barnave, de Dubois-Crancé et du père Gérard. Tout le reste n'est que dessiné ou plutôt tracé au pinceau, avec des indications sobres et fortes des muscles et des mouvements, des parties d'ombres jetées çà et là pour traduire une première intention d'effet.

Au milieu de toutes ces têtes animées, de tous ces gestes enthousiastes et résolus, on admire la figure grave et placide de Bailly, dont l'expression sereine et contenue trahit une joie digne, calme, majestueuse quoique simple.

Pourquoi David, qui entreprit cette grande œuvre en 1791, l'a-t-il laissée inachevée? Un décret du 28 septembre de la même année ne statuait-il pas qu'il serait traité aux frais de l'État et placé dans la salle des séances du Corps législatif. Si David eût donné suite à sa grande idée, nous posséderions sans doute un pendant du *Couronnement*, propre à faire oublier les défaillances de son talent et un peu celles de ses opinions.

JEUDI s. m. (jeu-di — du lat. *Jovis dies*, jour de Jupiter). Cinquième jour de la semaine : *Il est parti* JEUDI *dernier. J'irai vous voir* JEUDI *prochain. Cette dame reçoit tous les* JEUDIS. *Je n'estime guère non plus un chartreux qui ne mange que du poisson et qui ne se permet de parler que le* JEUDI. (Bayle.)

— *Jeudi gras*, Dernier jeudi avant le carême, l'un des principaux jours du carnaval.

— *Jeudi saint*, Jeudi de la semaine sainte.

— Un dit aussi JEUDI ABSOLU ou JEUDI DE L'ABSOUTE.

— Loc. fam. *La semaine des trois jeudis*, Jamais : *Il te payera* LA SEMAINE DES TROIS JEUDIS.

Jeudis de Mme Charbonneau (LES), par M. Armand de Pontmartin (1862, in-18). Ce gentilhomme de lettres, critique acerbe et romancier filandreux, a exhalé toute sa bile dans ce pamphlet, qui fit scandale. Il y passe en revue toute la littérature contemporaine, pour en jeter les principaux noms à la voirie; il met des faux nez à ses victimes, mais, afin qu'aucune de ses grosses malices ne soit perdue, il a soin de donner la clef de ses pseudonymes; grâce à cette indication, nous savons qu'Eutidème, c'est Jules Sandeau; Théodecte, Louis Veuillot; Euphoriste, E. Legouvé; Ibhicrate, M. de Falloux; Théonas, M. Lacretelle; Argyre, Edmond About; Colbach, L. Ulbach; Porus Duclinquant, Taxile Delord; Clistorin, le docteur Véron; Molossard, M. Barbey d'Aurevilly; Schaunard, Henri Mürger; Cameléo, Paulin Limayrac; Marphise, Mme Emile de Girardin; Sapho, G. Sand; Caritides, Sainte-Beuve; Polycrate, G. Planche; Mithridate, Arsène Houssaye; Polychrome, Théophile Gautier; Bernier de Faux-Bissac, Granier de Cassagnac; Poissonnier, M. Vivier; Massimo, Maxime Du Camp; Lorenzo, Laurent Pichat; Falconey, Alfred de Musset; Olympio, Victor Hugo; Julio, Jules Janin; Raphaël, de Lamartine; Bournaid, Méry; Hermagoras, H. de Balzac. Jules Sandeau, à qui M. de Pontmartin avait dédié son ouvrage, a publiquement désavoué cette dédicace et demande pardon à l'ombre de Mme de Girardin de s'être fait l'introducteur auprès d'elle d'un homme qui la remerciait en la diffamant.

Nous n'analyserons pas ce livre, qui n'est qu'un mauvais pamphlet littéraire; en reproduire les injures, ce serait presque se rendre le complice de l'auteur. Nous pourrions, il est vrai, choisir, et trouver dans quelques traits dirigés contre certains hommes qui nous sont antipathiques, car M. de Pontmartin frappe à droite et à gauche, mais nous ne voulons pas de ces armes-là. M. Louis Ulbach, avec beaucoup de modération, a jugé sans ce livre : « Tout ce fatras plein d'injures, que quelques traits spirituels, que des détails ingénieux ne relèvent pas suffisamment, peut se résumer dans cette proposition : Un petit homme pour les gens de lettres, simple écrivain pour les gentilshommes, M. de Pontmartin en veut à ses confrères de ce qu'on ne l'a pas accepté comme un romancier de premier ordre, et au faubourg Saint-Germain de ce que celui-ci n'a pas voulu l'admettre à l'égal d'un Montesquiou... Trop spirituel pour s'offenser de la critique répondant à la critique, il ne se contient plus dès qu'on doute qu'il puisse être le Balzac du faubourg Saint-Germain. Ses mercuriales donc pas dans cette boutade le manifeste d'un homme politique, d'un écrivain arme en guerre pour des idées sociales ou philosophiques. Il a obtenu à la fois le succès d'esprit. Le mérite vraiment littéraire de ces charmantes nouvelles les fera sortir du cadre trop restreint de l'école, et, sans doute, de tous ceux qui aiment le style net, simple et naturel, l'émotion franche et vraie. »

Jeudis de l'instituteur (LES), *livre de lecture courante à l'usage des institutions de jeunes gens et des familles*, par MM. Larousse et Alfred Deberle (Paris, 1872, 1 vol. in-18). V. l'article précédent.

JEUFFROY (R.-Vincent), graveur en pierres fines français, né à Rouen en 1784, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1826. Il apprit son art sans maître, en imitant une pierre gravée que le hasard lui fit tomber entre les mains, puis il alla se fabriquer lui-même un tour et des outils pour se livrer à ce genre de travail, et attira l'attention de quelques amateurs, qui lui fournirent les moyens d'aller étudier à Rome. Là, il acquit une telle habileté qu'un marchand de cette ville, nommé Pichler, lui acheta ses ouvrages pour les revendre ensuite comme de véritables antiques. De retour en France, Jeuffroy alla se fixer à Paris, acquit en peu de temps une grande réputation, devint directeur de l'école de gravure sur pierres établie à l'Institution des sourds-muets et fut nommé, peu de temps après, membre de l'Académie des beaux-arts (1833). Jeuffroy a exécuté un grand nombre de travaux, parmi lesquels se trouvent de véritables chefs-d'œuvre de pureté et de goût, surtout à rendre les têtes de femmes. Nous citerons comme des morceaux hors ligne; les *Trois consuls de la République française*, sauvant l'avoir du, à l'instar de quelques-uns de nos grands critiques, je dus, bon gré mal gré, me mettre à la lecture et des *Jeudis de l'instituteur* et des *Jeudis de l'instituteur* : ce que je fis bravement, du reste, mais en me promettant bien de suivre rigoureusement et sans l'exagérer le précepte de Voltaire : « On doit des égards aux vivants... » J'attaque donc le premier chapitre : *Histoire d'une tabatière*. Je comptais éternuer plus d'une fois; mais voilà que tout doucement, insensiblement, je me suis entraîné de la première page à la seconde, puis à la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin; et alors, Dieu me pardonne! je m'aperçus que j'avais la larme à l'œil. » Ventrebleu! est-ce que je » rentrerais en enfance, par hasard, pour m'a» muser et m'intéresser à ces histoires de » jeunes pensionnaires? Voyons : un autre » chapitre *ad aperturam libri*. » Je lis donc la *Légende de la Sainte-Chapelle*; je trouve là, admirablement pétris et étoffés ensemble, le drame et l'histoire, et tout cela écrit d'un style à la fois preste et ému, simple et imagé, chaud, pittoresque, plein de mouvement et d'animation. Je revins alors au second chapitre, et tout le volume y passe sans que le charme ait cesse d'agir sur mon esprit. Je prends aussitôt la seconde partie sur le lieu du meurtre. Le cadavre était encore étendu dans une avenue du parc; il présentait dix petites blessures disséminées sur les reins et les cuisses, et qui paraissaient faites avec des chevrottes du n° 4 ou 5.

Un jeune domestique de Guillot, nommé Gros, raconta qu'ayant, comme cela lui était arrivé plusieurs fois, suivi son maître jusque sous les murs du parc de Jeufosse, dans le quel celui-ci avait l'habitude de s'introduire, il n'avait pas tardé à entendre une voix crier : *Halte là! tu es mort!* puis un coup de feu suivi d'un cri et de ces paroles proférées par Guillot : « Ah! mon ami Gros, viens à mon secours, je suis mort! » Gros avait alors fait le tour des murs, était entré dans le parc par une porte qu'il avait ouverte, et avait trouvé son maître gisant dans la poussière. Guillot disait : « Ce sont des lâches; je ne suis pourtant pas mendiant! C'est Crépel, le garde, qui m'a tué... Tu demanderas pardon pour moi à ma femme et à mes enfants... Tu diras adieu à mes amis! »

On arrêta Crépel, qui parut frappé de surprise : « Voilà ce qui arrive, s'écria-t-il; on vous dit de tirer, de tuer s'il le faut; puis on vous abandonne! et il faut aller en prison? » Mme de Jeufosse, de son côté, répondait au magistrat qui l'interrogeait : « Je croyais, monsieur, avoir le droit de défendre ma propriété. »

— Un des deux fils de Mme de Jeufosse ajouta : « Si Crépel avait été assez lâche pour ne pas le faire, je l'aurais fait à sa place! » Cette attitude mettait immédiatement la justice sur la trace d'un mystère qui ne tarda pas à être éclairci.

La famille de Jeufosse et la famille Guillot avaient été pendant quelques années liées d'amitié; puis ces relations avaient brusquement cessé au commencement de 1857. Quoique marié et père de deux enfants, Guillot, sorte de Faublas quinquagénaire, avait sur une route de nuit si bien attaqué l'enfance ne devraient tendre qu'à fortifier sa jeune raison. (L. Figuier.)

Prête, la langue est jeune et facile à mentir.

A. DE MUSSET.

Il qui convient à la jeunesse : *Cette couleur est trop* JEUNE *pour moi.* Il Qui a les caractères, la vigueur, l'entrain de la jeunesse : *On peut être* JEUNE *à quarante ans, et déjà vieux à vingt-cinq.* (Latena.) *Il n'y a de bon, dans l'homme, que ses* JEUNES *sentiments et ses vieilles pensées.* (J. Joubert.) *On ne naît pas* JEUNE *en France, mais on le devient.* (Michelet.)

Le cœur est toujours *jeune*, et peut toujours saigner.

V. HUGO.

Il Simple, naïf, crédule : *Vous croyez cela? que vous êtes* JEUNE! » *Jeune âge, Jeunes ans*, synonymes de jeunesse. Il Jeunesse : *La simplicité sied à la pudeur du* JEUNE ÂGE. (G. Sand.)

— *Jeune homme*, Homme de dix-huit à vingt-cinq ans environ : *Les premiers jours du printemps qui nomme de grâce que la verte naissante et d'un* JEUNE HOMME. (Vauven.)

Le *jeune homme*, toujours bouillant dans son caprice, Est prompt à recevoir l'impression du vice.

BOILEAU.

Un *jeune homme* est souvent indiscret, vain, léger; Mais, quand le cœur est bon, tout peut se corriger.

GRESSET.

Il Pop. *Avoir son petit jeune homme*, Etre un peu gris : *Tu iras dîner au Boisge, qui semblait* AVOIR SON PETIT JEUNE HOMME, *fut expulsé avec force, parce qu'il avait fait du bruit.* (Gér. de Nerval.)

— *Jeune fille, Jeune personne*, Fille nubile, mais peu avancée en âge.

— *Jeunes gens*, Jeunes hommes et jeunes filles; pluriel de *jeune homme*, plus usité que *jeunes hommes : Les temps calmes veulent des vieillards, les révolutions veulent des* JEUNES GENS. (Lamartine)

Il faut avec vigueur ranger les *jeunes gens*.

MOLIÈRE.

— *Jeune-France*, Jeunes gens ardemment épris des idées libérales ou d'idées nouvelles dans un genre quelconque : *Il fallait être, en effet, de bien grands bohémiens et d'incorrigibles libéraux, et des* JEUNE-FRANCE *bien endurcis, pour ne pas être touchés par tant de belles et bonnes grâces.* (J. Janin.)

— *La Jeune Italie*, Célèbre association fondée par Mazzini.

— *Dans le jeune temps de*, Au temps de la jeunesse de : DANS NOTRE JEUNE TEMPS, *les choses se passaient tout autrement.*

— Fam. *Avoir la barbe trop jeune*, Etre trop jeune pour se permettre certaines choses : TU AS LA BARBE TROP JEUNE *pour t'attaquer à moi.*

— Prov. *Jeune procureur et vieil avocat*, Un procureur doit être jeune et actif, un avocat vieux et expérimenté. Il *Jeune chair, vieux poisson*, Les animaux de boucherie, le gibier, la volaille doivent être mangés jeunes; mais le poisson doit être mangé gros, et partant vieux.

— Légis. *Jeunes détenus*, Jeunes gens mineurs, mais âgés d'au moins seize ans, qui ont subi une condamnation et sont détenus dans des maisons spéciales.

— Théâtre. *Jeune premier, jeune première*, Acteur, actrice qui joue les rôles d'amoureux, de jeune fille distinguée.

— Eaux et for. Se dit des baliveaux de l'âge du taillis.

— Substantiv. Personne jeune : *Les* JEUNES *poussent les vieux.*

Tu murmures, vieillard ! vois ces *jeunes* mourir,
Vois les marcher, vois les courir
A des morts, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sûres, cependant, et quelquefois cruelles.

LA FONTAINE.

— Féod. Officier subalterne d'un seigneur : *Les* JEUNES *d'un comte.*

— Administr. *Jeunes de langues*, Jeunes gens entretenus aux frais du gouvernement, pour étudier les langues orientales, afin de pouvoir un jour servir d'interprètes.

— Zool. Animal non encore adulte : *Le soin des* JEUNES *occupe longtemps les femelles.*

— Encycl. Théâtre. *Jeunes premiers, jeunes premières.* V. AMOUREUX.

— Hist. *Jeune-France.* V. FRANCE (Jeune-).

— *Jeune Italie.* V. ITALIE.

— Administr. *Jeunes de langues. Les jeunes* de langues sont nommés par le ministre des affaires étrangères. Ils ne peuvent être admis que de huit à douze ans, et on les choisit de préférence parmi les fils, petits-fils ou neveux des secrétaires interprètes.

L'institution des *jeunes* de langues est de date fort ancienne. « Réglementée, dit M. de Vallat, par les arrêts du conseil des 18 novembre 1669 et 31 octobre 1670, elle fut modifiée par celui du 7 juin 1718. A cette époque, l'État faisait simultanément les frais de l'éducation de dix *jeunes* Orientaux au Collége des jésuites à Paris, et de douze enfants français aux couvents de Constantinople et de Smyrne. Le système, qui pouvait avoir pour résultat d'engager l'Etat dans des dépenses fait à pour des enfants qui ne devenaient jamais capables de le servir utilement dans les emplois qui leur étaient destinés, dut être bientôt abandonné. L'arrêt du conseil du 20 juillet 1721 statua qu'à l'avenir on élèverait dans le Collége des jésuites de Paris, au lieu de douze *jeunes* Orientaux, dix *jeunes* enfants français, de l'âge de huit ans, pris dans les familles françaises établies au Levant, ou faisant en France le commerce des Echelles, et que ces enfants, après avoir reçu à Paris une première éducation et suivi un cours d'arabe et de turc, seraient ensuite envoyés au Collége des capucins à Constantinople, pour se perfectionner dans l'étude des langues orientales, de manière à devenir aptes à l'emploi de drogmans. »

Le collége spécial de Constantinople a disparu, par suite des modifications nombreuses apportées à notre système consulaire au Levant. Aujourd'hui, les *jeunes* de langues, en sortant de l'école du drogmanat, attachée au lycée Louis-le-Grand à Paris, sont ordinairement envoyés à Constantinople ou dans les consulats généraux d'Orient pour y terminer leur éducation. Ils portent le titre d'élèves drogmans.

— Allus. littér. *Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées, La valeur n'attend pas le nombre des années*, Vers de Corneille, dans le *Cid*. V. AMB.

BOILEAU.

Jeunes Artistes (THÉATRE DES), l'un des plus charmants et des plus aimés du public, de tous ceux qui virent le jour pendant la période révolutionnaire. Il était situé au coin des rues de Lancry et de Bondy, et la salle qu'il occupait avait été construite pour le Théâtre-Français-Comique-et-Lyrique, sur l'emplacement des anciennes Variétés-Nouvelles. Un comédien du nom de Robillon, après la déconfiture du Théâtre-Comique-et-Lyrique, était venu s'emparer de cette salle, qu'il rouvrit en 1795 sous le titre nouveau de théâtre des *Jeunes-Artistes*, avec une troupe composée en grande partie d'élèves comédiens. L'exploitation de ce théâtre fut très-heureuse. Robillon céda son entreprise à un nommé Borie, qui la conserva jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mars 1891. Mais celui-ci, moins heureux que son prédécesseur, fut déposséde par ses créanciers, qui louèrent la théâtre à Foignet. Celui-ci, musicien de talent, gera le théâtre en compagnie de son fils, compositeur aussi que lui, et, de plus, comédien assez distingué.

Foignet connaissait très-bien les choses du théâtre. Il avait fait jouer une quinzaine d'opéras-comiques, et prenait une part fort importante à l'administration du théâtre Montansier, dont il était déjà l'un des cinq directeurs. Il donna une nouvelle et salutaire impulsion à l'entreprise dont il se chargeait, et celle-ci prospéra entre ses mains. Musicien distingué, il lança surtout son théâtre dans la voie musicale, et appela à lui, avec quelques artistes déjà connus, tels que Le Brun, Piccinni fils, Propiac, Solié père, nombre de jeunes compositeurs. C'est ainsi qu'il présenta successivement au public Morange, Lelièj, Beauvarlet-Charpentier, Tonneoni, Solié fils, Dubarrois, Lafont, Gautier, Lamusse, etc. Quant aux auteurs, ils s'appelaient Desaugiers, Fatras, Rougemont, d'Orvigny, Guilbert de Pixerécourt, Cuvelier, Jacquelin, Brazier, Coupart, Servières, Corsanges, Hapdé, etc.

Certaines pièces firent courir tout Paris au théâtre des Jeunes-Artistes, entre autres deux opéras-feeries, le *Chat botté* et la *Naissance d'Arlequin*. La musique de ces deux pièces avait été écrite par Foignet fils, qui remplissait le rôle d'Arlequin avec un vrai talent. Pourtant, après 1804 ou 1805, Foignet père, fatigué sans doute de diriger tous à la fois cet établissement et de coopérer d'une façon active à l'administration du théâtre Montansier, céda le premier à l'un de ses anciens propriétaires, Robillon. Ce dernier changea peu à peu les habitudes prises par Foignet; il délaissa l'opera-comique, réduisit considérablement les frais d'exploitation, et s'en tint au drame et à la féerie. Le public accepta ces modifications d'assez bonne grâce, et l'entreprise était dans un état prospère, lorsque le décret de 1807 vint faire brutalement disparaître le théâtre.